



SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 08h00 en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis à la mairie transférée à la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : Présents : M. CHAVARIA Jean-Pol, M. ANDRÉ François, Mme LOISON Bernadette, Mme BREUIL Marie, M. LELANDAIS Ludovic, M. DOIX Richard, Mme SURIRAY Lydia, M. COURTEILLE Frédéric, M. MARCHAND Gaël, M. GUIBOUT Hubert, M. AUVRAY Jean-Charles, Mme LALOUETTE Alicia

Absents excusés : M. Bruno JAMES a donné pouvoir à M. Jean-Pol CHAVARIA, Mme Alexia LALOUETTE a donné pouvoir à Mme Bernadette LOISON, M. Jérôme LEREBOURG a donné pouvoir à M. Frédéric COURTEILLE

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURTEILLE

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débiter la séance, Monsieur Frédéric COURTEILLE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 08h00, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal à la mairie transférée à la salle des fêtes.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 01^{er} juillet 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Bernadette LOISON, Mr Hubert GUIBOUT, Mme Emeline BERTRAND-HUS, Mr Gaël MARCHAND. Mr Frédéric COURTEILLE a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Madame Bernadette LOISON
- Monsieur Hubert GUIBOUT
- Monsieur Jean-Pol CHAVARIA

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 12 + 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 + 3

Majorité absolue : 8

Madame Bernadette LOISON a obtenu 12 + 3 voix, quinze voix

Monsieur Hubert GUIBOUT a obtenu 12 + 3 voix, quinze voix

Monsieur Jean-Pol CHAVARIA a obtenu 12 + 3 voix, quinze voix

Madame Bernadette LOISON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Hubert GUIBOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jean-Pol CHAVARIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Madame Lydia SURIRAY
- Monsieur Frédéric COURTEILLE
- Monsieur Gaël MARCHAND

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 12 + 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 + 3

Majorité absolue : 8

Madame Lydia SURIRAY a obtenu 12 + 2 voix, quinze voix

Monsieur Frédéric COURTEILLE a obtenu 12 + 3 voix, quinze voix

Monsieur Gaël MARCHAND a obtenu 12 + 3 voix, quinze voix

Madame Lydia SURIRAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Frédéric COURTEILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur Gaël MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 01^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Date du prochain conseil municipal :

- Jeudi 03 Septembre 2020 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h50

M. CHAVARIA Jean-Pol
(A pouvoir de M. JAMES B)

M. ANDRÉ François

Mme LOISON Bernadette
(A pouvoir de Mme LALOUEITE A)

Mme BREUIL Marie

M. LEREBOURG Jérôme
(A donné pouvoir à M. COURTEILLE F)

M. AUVRAY Jean-Charles

M. JAMES Bruno
(A donné pouvoir à M. CHAVARIA JP)

Mme BERTRAND-HUS Emeline

M. LELANDAIS Ludovic

M. DOIX Richard

Mme SURIRAY Lydia

M. COURTEILLE Frédéric
(A pouvoir de M. LERBOURG J)

Mme LALOUETTE Alexia
(A donné pouvoir à Mme LOISON B)

M. MARCHAND Gaël

M. GUIBOUT Hubert